



Liberté - Égalité - Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFÈTE DE LA NIEVRE

PRÉFECTURE
Secrétariat Général

DIRECTION DU PILOTAGE INTERMINISTÉRIEL
ET DES MOYENS

Nevers, le 04 MARS 2014

Guichet unique ICPE et
pôle enquêtes publiques
Tél. : 03.86.60.71.47
Télécopie : 03.86.60.72.51

SYNTHÈSE DES OBSERVATIONS

SUITE À LA MISE À DISPOSITION DU PUBLIC DU DOSSIER PRÉSENTÉ PAR RTE RELATIF AU PROJET DE CRÉATION D'UNE LIAISON ÉLECTRIQUE SOUTERRAINE À 63 000 VOLTS ENTRE LE POSTE DE GARCHIZY ET LE PYLÔNE N° 112 DE LA LIGNE GARCHIZY – SAINT-ELOI

En application de l'article L120-1 du code de l'environnement et des dispositions du décret n° 70-492 du 11 juin 1970, il a été procédé à une mise à disposition du public du dossier présenté par l'entreprise RTE, autorité responsable du projet, préalable à la déclaration publique des travaux de création de la liaison électrique souterraine à 63 000 volts, d'une longueur de 6,3 kilomètres entre le poste de Garchizy et le pylône n° 112 de la ligne Garchizy – Saint-Éloi.

Les communes concernées par le tracé de cette nouvelle liaison électrique souterraine sont Garchizy (58600) et Varennes-Vauzelles (58640).

Le dossier comprenant une note de présentation du projet de décision, un mémoire descriptif, une carte du tracé au 1/25 000ème et un projet d'arrêté préfectoral de déclaration d'utilité publique, a été mis à disposition du public pendant 22 jours consécutifs, du lundi 3 février au lundi 24 février 2014 inclus :

- sur le site Internet de la préfecture de la Nièvre : www.nievre.gouv.fr ;
- en préfecture, guichet unique ICPE et pôle enquêtes publiques (40 rue de la préfecture – 58 026 NEVERS Cédex) ;
- dans les mairies de Garchizy et de Varennes-Vauzelles.

L'avis de mise à disposition du public a été inséré :

- le jeudi 23 janvier 2014 dans le Journal du Centre ;
- le dimanche 26 janvier 2014 dans le Journal du Centre – Édition du dimanche.

Le public a eu la possibilité de formuler ses observations :

- par voie électronique : pref-icpe-contact-public@nievre.gouv.fr ;
- par courrier adressé à Mme la Préfète de la Nièvre – Préfecture de la Nièvre – DPIM-ICPE – 40 rue de la Préfecture – 58 026 NEVERS Cédex).

Synthèse des observations du public pour cette consultation :

Aucune observation.

Conformément à l'article 120-1 du code de l'environnement, la présente synthèse est publiée sur le site Internet de la préfecture de la Nièvre (www.nievre.gouv.fr > onglet Publications > Enquêtes publiques et consultation du public).